

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 25 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-cinq octobre, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : GILBERT Roland, COURIVAUD Bernadette, RICHARD Françoise, COTTIN Gérard, GRESSIN Michèle, TAE LMAN Julien, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, DESABRE Evelyne, KOOS Christine, LAIGOT Stéphane, BARILLET-LYON Katia, BERTRAND Isabelle.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : BONNET Jean-François, REVIDON Laurent.

ABSENT(S) : RAVARD Valérie, AUDOIN Sandrine, COMPAIN Olivier.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : TAE LMAN Julien.

POUVOIR(S) : de BONNET Jean-François à GILBERT Roland.

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 27 septembre 2019.

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir : « Choix du maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire, validation de l'accord du règlement modificatif pour le sinistre de l'école élémentaire et avenant N°1 travaux rue des Tilleuls ».

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

* * *

2019/59 :

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il s'avère nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants en raison de l'impossibilité de recouvrer diverses créances prescrites.

- cpte 64162 : - 3000 €
- cpte 6718 : + 3000 €

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

* * *

2019/60 :

TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE :

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n°2018/60 portant sur le classement des parcelles affectées à la voirie, dans le domaine public.

A la demande des services de la Préfecture, les places doivent être répertoriées différemment de la voirie communale.

Un tableau rectificatif a été élaboré suivant une totalité de 19.404 mètres linéaires de voirie et 5.253 mètres de places.

Le tableau de classement de la voirie modifié sera annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, émet un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

* * *

2019/61 :

ACHAT DE TICKETS KADEOS :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que tous les ans, les employés de la commune bénéficient d'une récompense non financière pour les fêtes de fin d'année.

Il propose cette année, de renouveler l'achat de tickets kadéos, en stipulant que le montant plafond d'exonération de charges sociales est de 166 € par personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'offrir au personnel de la mairie, pour les fêtes de Noël, des chèques kadéos pour un montant individuel de 75 €.

* * *

2019/62 :

ACQUISITION D'UN CAMION BENNE :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, la nécessité de remplacer le camion benne affecté aux services techniques. Trois concessionnaires ont été contactés, dont les différentes propositions et caractéristiques sont les suivantes :

Ets LYON ⇒ Renault Master châssis simple cabine (neuf): 25.653,56 € HT

Ets DENEUVE ⇒ Renault Master (occasion 20 km) : 26.000 € HT

Renault Master avec coffre (occasion 20 km) : 26.900 € HT

Ford Transit (occasion 12.765 km) : 24.850 € HT

Ets VINCENT ⇒ Renault Master (neuf) : 24.084 € HT et reprise de l'ancien véhicule : 1.800 € TTC

Après un vote à main levée qui a donné les résultats suivants :

Votants : 14 Proposition Ets VINCENT : 12 voix - Proposition Ets LYON : 2 voix

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

* * *

2019/63 :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019 :

Monsieur le maire présente les différentes subventions proposées par la commission des finances du 11 octobre 2019 :

ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	2019	2018
6574	APEEPN	350 €	350 €
6574	JUDO	/	350 €
6574	LA CLE DES CHAMPS	200 €	200 €
6574	FOOTBALL	900 €	900 €
6574	AMIS DU RYTHM'	400 €	300 €
6574	AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	300 €	300 €
6574	PETANQUE NERONDAISE	/	100 €
6574	LOISIRS NATURE	400 €	400 €
6574	HAND-BALL	400 €	400 €
6574	LES SONNEURS NERONDAIS	200 €	200 €
6574	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	150 €	150 €
6574	CLUB DU 3EME AGE	/	250 €
6574	AIKIDO	/	100 €
6574	BADMINTON	/	150 €
6574	SECOURS POPULAIRE	150 €	150 €
6574	CHANTERONDES	400 €	/
6574	TENNIS	300 €	300 €
6574	COMITE DES FETES	1000 €	1 000 €
6574	LES COWBOYS NERONDAIS	/	100 €
6574	KARATE DO NERONDES	200 €	200 €
6574	LES ARCHERS DE NERONDES	200 €	/

A l'unanimité, les membres du conseil présents, émettent un avis favorable à l'ensemble des subventions proposées, hormis Isabelle BERTRAND, Bernadette COURIVAUD, Evelyne DESABRE, Stéphane LAIGOT ainsi que Christine KOOS qui ne prennent pas part au vote en raison de leur appartenance à certaines associations.

* * *

2019/64 :

MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX :

TARIFS COMMUNE DE NERONDES AU 1ER JANVIER 2020

CIMETIERE	TARIFS ACTUELS				TARIFS 2020			
COLUMBARIUM ET CAVES URNES					COLUMBARIUM	CAVES URNES		
Concession pour 15 ans	200 €				200 €	250 €		
Concession pour 30 ans	400 €				400 €	450 €		
Plaques nominatives	63.00 €				65 €	65 €		
JARDIN DU SOUVENIR								
Dispersion des cendres	20 €				60 €			
CONCESSION DE CIMETIERE								
Concession trentenaire	200 €				200 €			
LOCATION DE SALLES	TARIFS ACTUELS				TARIFS 2020			
	NERONDAIS		EXTERIEURS		NERONDAIS		EXTERIEURS	
SALLE DES FETES (150 personnes maxi)	ÉTÉ*	HIVER*	ÉTÉ*	HIVER*	ÉTÉ*	HIVER*	ÉTÉ*	HIVER*
1 Jour	150 €	160 €	180 €	190 €	150 €	160 €	200 €	220 €
2 Jours	270 €	290 €	320 €	340 €	270 €	290 €	340 €	360 €
Vin d'honneur (maxi 3 heures)	60 €	60 €	80 €	80 €	60 €	60 €	80 €	80 €
Associations (1ère loc. grat. pour Nérondaises)	70 €	80 €	180 €	190 €	70 €	80 €	180 €	190 €
SALLE SAINT-ETIENNE (50 personnes maxi)								
1 Jour	110 €	120 €	130 €	140 €	110 €	120 €	130 €	140 €
2 Jours	170 €	180 €	200 €	220 €	170 €	180 €	200 €	220 €
Vin d'honneur (maxi 3 heures)	50 €	50 €	60 €	60 €	50 €	50 €	60 €	60 €
Associations (1ère loc. grat. pour Nérondaises)	50 €	60 €	130 €	140 €	50 €	60 €	130 €	140 €
SALLE MUNICIPALE (30 personnes maxi)								
Vin d'honneur ou réunion	20 €	20 €	30 €	30 €	20 €	20 €	30 €	30 €
Réunion Associations Nérondaises	Gratuit				Gratuit			
VAISSELLE CASSEE								
Assiette plate	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Assiette creuse	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Petite assiette	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Verre	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
LOCATION VAISSELLE								
Location de la vaisselle	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
CAUTION		150 €				400 €		
DROITS DE PLACE	TARIFS ACTUELS				TARIFS 2020			
MARCHE								
Boursier Légumes	2,50 €				2,50 €			
Danet Fromage	2,50 €				2,50 €			
Camion pizza	120 € / an				120 € / an			
Sennedat Kebab	10 € / mois				10 € / mois			
Camion outillage	50 €				60 €			
CHENIL CHIEN EGARE	TARIFS ACTUELS				TARIFS 2020			
1 Jour	20 € par jour commencé et par chien				20 € par jour commencé et par chien			

* Période été : 01/04 au 14/10

* Période hiver : 15/10 au 31/03

Accord unanime des membres du conseil.

2019/65 :

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une administrée qui propose l'acquisition d'une partie d'un chemin rural ne desservant que sa propriété, lieu-dit « la Grande Femme ».

Après en avoir débattu, le conseil municipal, **à l'unanimité**, donne un accord de principe à l'éventuelle transaction et autorise Monsieur à entreprendre les démarches afférentes à ce dossier.

* * *

2019/66 :

CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le tableau d'analyse des offres de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire, selon des critères de jugement à hauteur de 50% en fonction du montant des honoraires et 50% pour la valeur technique.

ENTREPRISE	PRIX HT	NOTE	TECHNIQUE	TOTAL	POSITION
IMHOLZ	90 445.60 €	40.13	26	66.10	5
AGENCE AYRAUD	98 469.00 €	36.86	2	38.90	9
PRAXIS	99 198.40 €	36.59	39	75.60	3
ATELIER MÈTRE CARRÉ	72 600.00 €	50.00	24	74.00	4
AGAURA	104 200.00 €	34.84	26	60.80	6
CARRÉ D'ARCHE	77 108.00 €	47.08	50	97.10	1
BRUNET VIGNON	102 956.00 €	35.26	24	59.30	8
ATELIER 1+1 ARCHITECTURE	78 150.00 €	46.45	13	59.40	7
CHRISTELLE AUROY	78 150.00 €	46.45	33	79.40	2

Au regard du classement des offres résultant de l'application de la pondération prévue pour les critères de jugement des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, opte, **à l'unanimité**, pour la proposition de Carré d'Arche.

* * *

2019/67 :

VALIDATION DE L'ACCORD DU REGLEMENT MODIFICATIF POUR LE SINISTRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, les différentes modalités de règlement émises par la compagnie d'assurances AXA, dans le cadre du sinistre survenu à l'école élémentaire le 22/03/2019. Suite à une prise en charge complémentaire, l'indemnisation sera réalisée de la manière suivante :

- 1^{er} règlement au titre de l'immédiat : 93.953,90 € (dont acompte de 90.732,65 € déjà versé)
- 2^{ème} règlement au titre du différé : la valeur à neuf et les frais engagés seront indemnisés après travaux dans la limite des justificatifs produits à concurrence de : 17.413,64 €.

A l'**unanimité**, les membres du conseil acceptent le montant proposé et autorisent Monsieur le Maire à signer l'accord de règlement.

* * *

2019/68 :

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 TRAVAUX RUE DES TILLEULS :

Monsieur le Maire communique aux membres du conseil, les clauses de l'avenant N°1 au marché de travaux d'aménagement de voirie rue des Tilleuls.

Les modifications introduites par le présent avenant résultent :

- 1° d'une moins-value d'un montant de 17.868,52 € HT, générée par l'emploi d'un revêtement de type OPTIBASE au lieu des bétons bitumineux classiques.
- 2° d'une plus-value d'un montant de 3.530,00 € HT, pour la fourniture et pose de glissières de sécurité.
- 3° d'une plus-value d'un montant de 14.232,14 € HT pour quantité supplémentaire de bitume.

Le montant final du marché est ramené de 237.248,66 € HT à 237.142,28 € HT.

A l'**unanimité**, les membres du conseil donnent l'autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant relatif aux modifications ci-dessus énumérées.

* * *

≈ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ≈

- ☞ Communication par les services de la Gendarmerie Nationale des chiffres de la délinquance sur le territoire de la commune pour le mois de septembre
- ☞ Information relative à l'avancée des travaux de construction de la maison de santé
- ☞ Annonce de la démission à venir de M. Jean-François BONNET, 1^{er} adjoint au maire
- ☞ Evocation de la signature du permis de construire du nouvel EHPAD
- ☞ Ouverture prochaine à NERONDES (printemps 2020) d'une maison de producteurs

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.